

Si vous n'acceptez pas de vous prostituer, nous supprimerons vos allocations

Une serveuse de 25 ans qui avait refusé un emploi qui consistait à fournir des "services sexuels" dans un bordel de Berlin pourrait se voir refuser le versement de ses allocations chômage en application de lois votées cette année.

La prostitution a été légalisée en Allemagne il y a un peu plus de deux ans, et les propriétaires de bordels – qui doivent payer des impôts et des assurances maladies à leurs employées – ont été autorisés à consulter les bases de données officielles de demandeurs d'emplois.

La serveuse, une professionnelle des technologies de l'information sans emploi, avait mentionné qu'elle était prête à travailler dans un bar de nuit et qu'elle avait déjà travaillé dans un café.

Elle a reçu une lettre de l'agence pour l'emploi lui disant qu'un employeur potentiel était intéressé par son "profil" et qu'elle devrait le contacter. Ce n'est que lorsque cette femme – dont l'identité n'a pas été révélée pour des raisons légales – a appelé l'employeur en question qu'elle a réalisé qu'elle avait un directeur de bordel au bout du fil.

Depuis les réformes sociales en Allemagne, une femme de moins de 55 ans qui a été sans emploi depuis plus d'un an peut être forcée à prendre un poste vacant – y compris dans l'industrie du sexe – sous peine de perdre ses allocations chômage. Le taux de chômage dans ce pays est en augmentation depuis onze mois et a atteint la barre des 4.5 millions le mois dernier, amenant le nombre de chômeuses et de chômeurs à son apogée depuis la réunification en 1990.

Article en entier : radiochango.com

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le samedi 12 mars 2005

Consultable en ligne :

<http://archives.cafeduweb.com/lire/5355-si-vous-acceptez-pas-prostituer-nous-supprimerons-vos-allocations.html>